



PROCÉDURE

P11. APPROVISIONNEMENT EN VACCIN COVID-19 ASTRA ZENECA

Cette procédure s'applique uniquement pour l'approvisionnement en flacons de [vaccin covid-19 Astra Zeneca suspension injectable®](#) des médecins de ville via une officine de référence

A
PARTIR
DU 12
FEVRIER
2021

1. Identification des médecins volontaires pour vacciner leurs patients de 50 à 64 ans inclus atteints de comorbidités

- Collecter le nom et le numéro RPPS des médecins de ville volontaires pour vacciner
- Dans l'attente de l'ouverture du formulaire dédié dans le portail de télédéclaration : conserver ces données.

A
PARTIR
DU 15
FEVRIER
2021

2. Saisie dans le formulaire dédié dans le [portail de télédéclaration](#)

Renseigner les coordonnées du médecin qui vous passe la commande (RPPS/nom) : cette première saisie valide l'appairage avec ce médecin

- Entre le 15 et le 17 février : commander les flacons pour la semaine suivante (22/02) → 1 flacon par médecin
- Entre le 22 et le 24 février : commander les flacons pour la semaine suivante (01/03) → 2-3 flacons maximum par médecin

...

Le portail est ainsi réactivé toutes les semaines, du lundi au mercredi, pour la saisie des commandes pour la semaine suivante

Les médecins sont invités à organiser les rendez-vous afin de ne perdre aucune dose

Prévoir de commander les doses pour les rappels de vaccination

3. Réception et conservation des flacons

- Les flacons sont livrés par les grossistes-répartiteurs
- Le maintien de la chaîne du froid doit être assuré

POS. Gestion de la chaîne du froid

1^{ère} livraison
semaine du 22
février

- **Flacons** : chaque médecin disposera d'un seul flacon
- **Aiguilles et seringues** : livraison d'un stock d'aiguilles et de seringues qui sont uniquement destinées à l'usage de la vaccination et devront être délivrées aux effecteurs de la vaccination en complément des flacons retirés

2^{ème} livraison
semaine du 1^{er}
mars et suivantes

- **Flacons** : chaque médecin disposera de 2 ou 3 flacons maximum
- **Aiguilles et seringues** : les réapprovisionnements seront effectués au fil de l'eau en fonction du volume des livraisons ultérieures de vaccins

A
PARTIR
DU 24
FEVRIER
2021

4. Récupération par les médecins

Flacons, aiguilles et seringues seront retirés par les médecins dans la foulée de leur livraison à l'officine
Le retrait pourra se faire selon 2 modalités : retrait à température ambiante ou retrait dans le maintien de la chaîne du froid à +2+8°C (si le médecin dispose d'un réfrigérateur qualifié et contrôlé exclusivement réservé au stockage de médicaments)

Conditions de transport : quelles que soient les modalités de retrait par le médecin :

- le flacon doit être maintenu en position verticale,
- éviter de l'exposer à la lumière et de le secouer.

Conteneur de transport

Dans les plus brefs délais sera mis en place la possibilité d'utiliser un conteneur de transport consigné pour transporter les flacons de l'officine vers le cabinet du médecin (retrait directement dans l'officine de rattachement)





PROCÉDURE

P11. APPROVISIONNEMENT EN VACCIN COVID-19 ASTRA ZENECA

La procédure : principes

Une procédure décrit les points clefs d'une activité officinale afin d'organiser efficacement son déroulement et d'éviter d'éventuels oublis.

Elle permet de fiabiliser et d'harmoniser les pratiques au sein de l'équipe.

Pour être utile elle doit toujours être présentée et discutée avec l'ensemble des collaborateurs concernés.

Elle est généralement conservée au sein d'un classeur qualité (ou dans le cloud documentaire de l'officine) mais elle peut aussi être affichée dans le back office.

Sous forme de logigramme (schéma) elle suit une codification présentée dans la légende ci-dessous.

Légende



Liens utiles

Portail de déclaration : <https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr/>

Dossier Vaccins Covid-19 ANSM : <https://www.ansm.sante.fr/Dossiers/COVID-19-Vaccins/>

Commentaires

- **Responsabilité** : Le transport et la conservation garantissant la qualité et l'efficacité du vaccin sont sous la responsabilité du praticien à partir du moment où il récupère le flacon à la pharmacie.
Un médecin peut programmer ses vaccinations sur 48 heures sous réserve de disposer d'un réfrigérateur qualifié et contrôlé à +2°+8°C. Le réfrigérateur est exclusivement réservé au stockage de médicaments.
- **Volumes de livraison** : Les volumes des premières livraisons destinées aux médecins de ville sont faibles au regard du nombre de médecins potentiellement engagés dans la campagne de vaccination. Les volumes de flacons disponibles augmenteront très progressivement à compter du mois de mars, dans des proportions encore à préciser.
- **Rattachement du médecin à une officine de référence** : il sera possible aux médecins de
 - modifier leur rattachement ultérieurement
 - Pour ceux ne l'ayant pas fait avant le 17 février : de choisir une pharmacie de rattachement plus tard, pour les livraisons suivantes. Il sera donné chaque semaine la possibilité d'effectuer ce rattachement aux médecins ne l'ayant pas effectué les semaines précédentes.

Références :

[DGS-Urgent n°2021_15](#) : Médecins - Approvisionnement en flacons de vaccin covid-19 Astra Zeneca suspension injectable® des médecins de ville via une officine de référence

[DGS-Urgent n°2021_16](#) : Pharmaciens - Approvisionnement en flacons de vaccin covid-19 Astra Zeneca suspension injectable® des médecins de ville via une officine de référence

